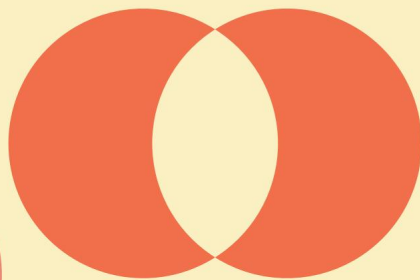




Ville de Reykjavik
Politique démocratique
2021-2030



L'objectif principal de la politique démocratique de la ville de Reykjavik est d'accroître la participation des citoyens. Cette politique vise à permettre à chaque citoyen d'avoir son mot à dire sur ce qui compte pour lui. L'accès à l'information est un facteur clé dans la prise de décision et les opinions et points de vue des citoyens sont des indicateurs importants. Mieux comprendre les points de vue et les préoccupations des habitants de Reykjavik contribue à éclairer la prise de décision des dirigeants élus. Les décisions s'appuieront sur les résultats des consultations et sur l'agenda des élus.

La Politique Démocratique s'applique à tous les secteurs de la Ville. Il a un lien évident avec la politique des droits de l'homme de la ville de Reykjavik, qui se concentre sur la non-discrimination et l'égalité des droits dans le but de garantir les droits de l'homme pour tous.

Il est également étroitement lié à la politique de services de la ville de Reykjavik, qui souligne que tous les services municipaux sont déterminés par les besoins et les souhaits de ses habitants. La collaboration et les retours des utilisateurs jouent un rôle clé dans la politique de service.

Déclaration d'intention



Pour les résidents

Soutenir la participation des citoyens ; accroître les possibilités des résidents d'influencer leur communauté, la prise de décision et la gestion de la municipalité.

Pour les élus

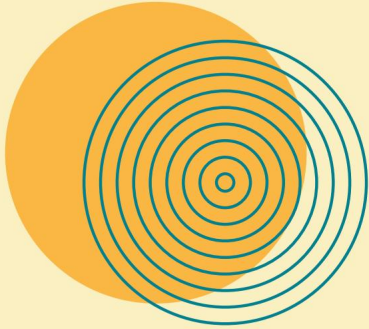
Accompagner les élus pour connaître l'avis des habitants dans chaque cas ; à prendre des décisions fondées sur les meilleures informations disponibles ; pour appuyer les décisions et expliquer comment elles ont été prises. La politique aide les représentants élus à décider comment et quand ils doivent consulter les résidents sur les questions liées à la politique.

Pour l'Administration



Renforcer la capacité de l'administration de la ville de Reykjavik à préparer et mener des consultations en coopération avec les élus et les résidents. La politique encourage une bonne coopération entre les résidents, les élus et les services de la ville de Reykjavik.

Une collaboration efficace mène à un résultat positif dans une ville démocratique.



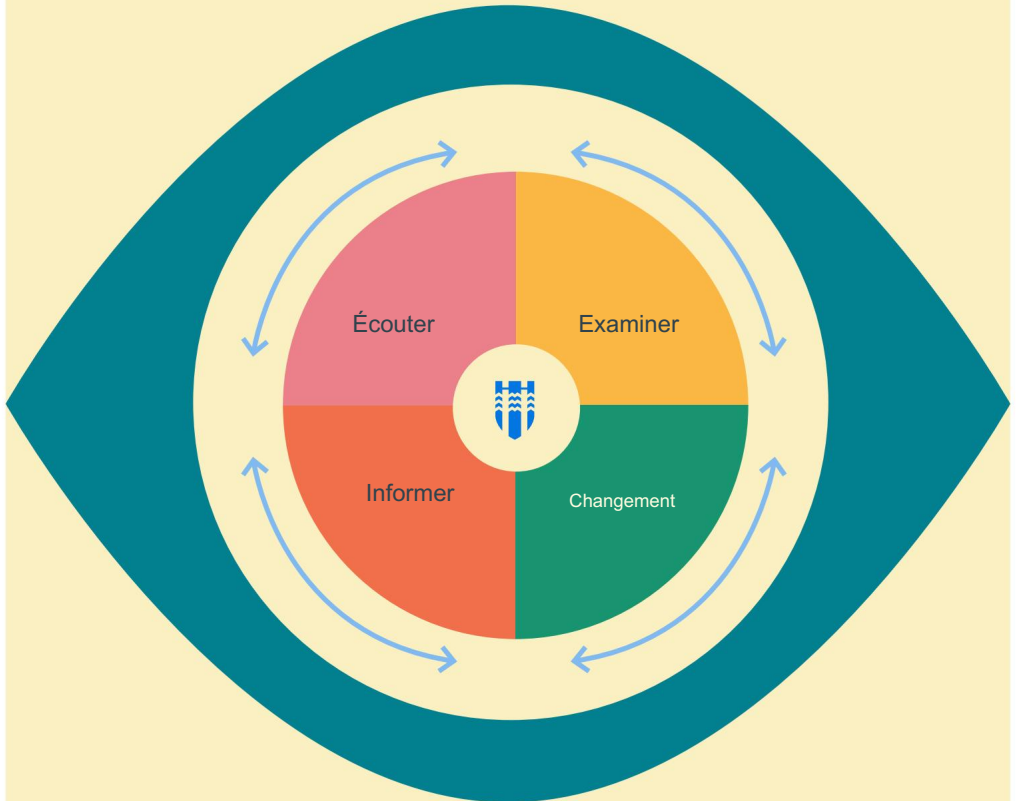
Vision

La Ville de Reykjavik s'engage à renforcer la démocratie dans la ville, à soutenir et à mettre en pratique des méthodes démocratiques et à éliminer les obstacles qui empêchent les résidents d'influencer les questions municipales.

L'objectif de la politique est :

- Motiver tous les résidents à participer à la politique et aux décisions.
fabrication.
- Poser les bases d' une innovation susceptible de renforcer la démocratie dans la ville pour l'avenir.
- Accroître la confiance dans l'administration municipale grâce à des des pratiques de travail transparentes.
- Améliorer la qualité de la prise de décision en découvrant et en considérant divers points de vue et intérêts.
- Rencontrer les gens tels qu'ils sont en assurant la participation à la démocratie des différents groupes.
- Trouver toujours la meilleure façon de consulter les résidents sur les les décisions.
- Soumettre toute politique à la procédure de consultation **appropriée** au toutes les étapes.

Objectifs principaux



La politique démocratique de la ville de Reykjavik est divisée en quatre objectifs principaux. Chaque objectif doit soutenir des améliorations et des changements positifs. C'est ainsi que les objectifs politiques seront atteints. Les principaux objectifs décrivent également le cycle des processus démocratiques dans la ville de Reykjavik. La section suivante montre ce qui est mis en avant pour chaque objectif principal.

Les principaux objectifs sont les suivants :

Écoutez différentes voix
via différents canaux.

Examinez les opinions. Soyez
conscient des différents points
de vue exprimés par les
gens.

Changez le cas
échéant lorsque des
opinions raisonnables peuvent
améliorer la qualité des
décisions.

Informez les participants à
toutes les étapes de
la consultation et après qu'une
décision a été prise.

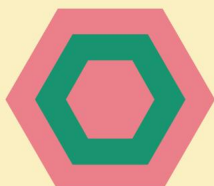
Priorités

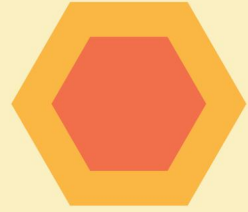
Les priorités suivantes décrivent plus en détail les points de vue présentés dans les principaux objectifs. Des objectifs et des actions mesurables sont basés sur ces priorités.



Écouter

1. Exploiter des canaux efficaces permettant aux résidents d'influencer les décisions. Utiliser des solutions innovantes des méthodes qui conviennent aux résidents.
2. Garantir l'accès pour tous. Cela soutient l'inclusion et la non-discrimination. Tous les groupes de la société auront des chances égales de participer à la prise de décision.
3. Sensibiliser les résidents aux différents moyens disponibles pour soumettre leurs points de vue.
4. Expliquer les différents niveaux de participation. Informez sur le processus de prise de décision et créez des attentes réalistes.





Examiner

5. Discutez de différents points de vues. Améliorer les moyens permettant aux représentants élus d'appliquer les résultats de la consultation pour améliorer la prise de décision.
6. Pratiquez la médiation. Chercher à atteindre des conclusions qui contribuent à le plus grand niveau d'accord.
7. Appliquer les connaissances d'experts pour améliorer réformes des processus. Baser la prise de décision sur les données et les connaissances.
8. Évaluer les résultats de la consultation processus régulièrement et en tirer des leçons.

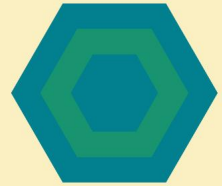




Changement

9. Faire le suivi des commentaires raisonnables qui pourraient améliorer l'avancement des projets de la ville.
10. Accroître la coopération avec les résidents pour améliorer les services. Cela s'applique à tous les services de la ville.
11. Assister l'administration, élu
représentants et partis politiques à fonder leur travail sur des principes démocratiques.
les pratiques.
12. Créer une culture démocratique partout
toutes les opérations de la ville par la prise
de conscience de la valeur de la démocratie et de
la concertation.





Informer

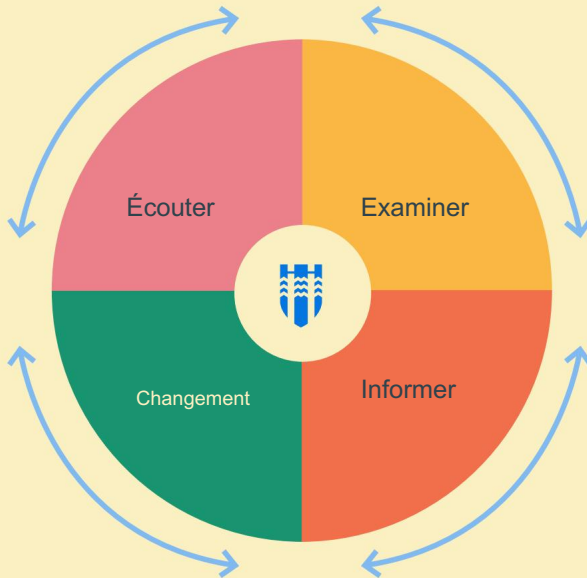
13. Accroître la transparence et l'accès à l'information au sein du système municipal dans le cadre des efforts visant à accroître la confiance dans l'administration municipale.
14. Augmenter la traçabilité et fournir des informations sur l'état des dossiers.
Fournir un aperçu du fonctionnement du système urbain.
15. Répondre aux suggestions reçues au cours du processus de consultation et fournir des informations sur les motifs sur lesquels se fonde une conclusion.
16. Fournir des informations utiles pour promouvoir le consensus sur les décisions.



Aperçu des priorités politiques

- 1. Exploiter des canaux efficaces
- 2. Garantir l'accès
- 3. Sensibiliser les résidents
- 4. Expliquer les différents niveaux de participation

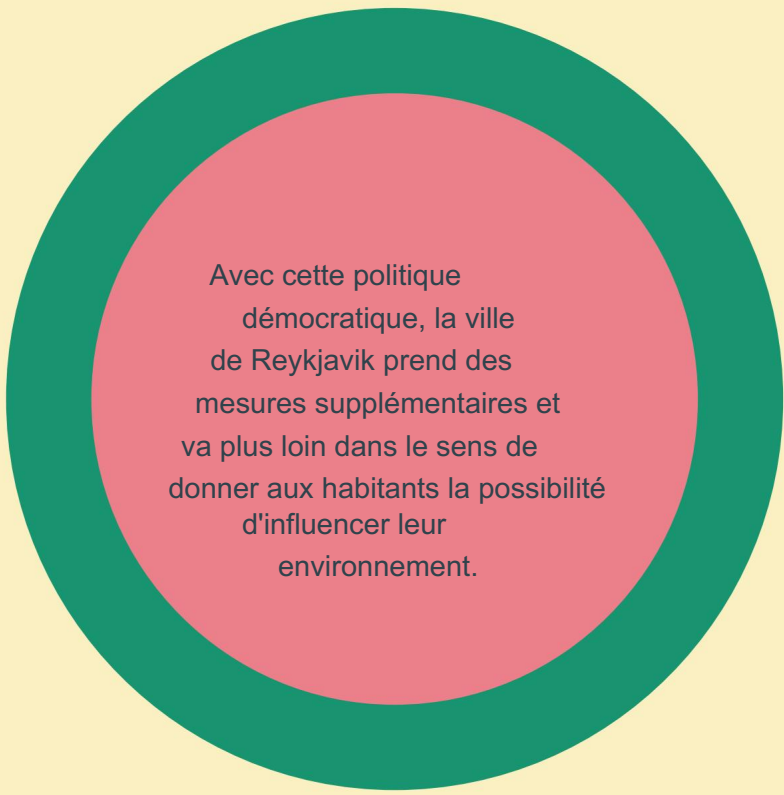
- 5. Discutez de différents points de vue
- 6. Pratiquer la médiation
- 7. Appliquer les connaissances d'experts
- 8. Évaluer les résultats



- 9. Effectuer un suivi raisonnable commentaires
- 10. Accroître la coopération sur les réformes
- 11. Soutenir l'administration et fournir des informations sur les élus
- 12. Créer une culture démocratique

- 13. Accroître la transparence et l'accès à l'information
- 14. Augmenter la traçabilité et état des dossiers
- 15. Répondre aux suggestions
- 16. Fournir des informations utiles information

Base et méthodes



Avec cette politique démocratique, la ville de Reykjavik prend des mesures supplémentaires et va plus loin dans le sens de donner aux habitants la possibilité d'influencer leur environnement.

La ville de Reykjavik est régie conformément aux lois et réglementations applicables en matière d'administration des municipalités. La consultation des résidents et leur droit d'influencer la gestion d'une municipalité sont prescrits dans la loi sur le gouvernement local.

La loi stipule que les municipalités doivent, de manière générale, veiller à ce que les résidents de la municipalité et ceux qui utilisent ses services aient la possibilité de participer et d'influencer la gestion de la municipalité et la préparation de l'élaboration des politiques.

Des dispositions sur la consultation peuvent également être trouvées dans d'autres lois et réglementations liées à d'autres questions de la société islandaise, notamment les suivantes :

- Les lois sur l'enseignement préscolaire, l'école obligatoire et l'enseignement secondaire supérieur contiennent des dispositions sur la consultation des parents et des élèves ainsi que sur la consultation au sein de la communauté scolaire concernée dans les commissions scolaires et les comités scolaires des communes.
- La loi sur la jeunesse contient des dispositions permettant aux municipalités de demander la création d'un conseil de la jeunesse qui aurait pour rôle de conseiller les municipalités sur les questions liées aux jeunes de la municipalité.
- La législation relative aux questions liées aux personnes âgées prévoit qu'un conseil des personnes âgées doit être actif dans chaque municipalité.
- Dans la législation sur les services sociaux municipaux, il est prescrit que les utilisateurs des services sociaux doivent être consultés, les faisant ainsi participer activement à la préparation des décisions et à l'élaboration des politiques.
- La législation en matière d'urbanisme prévoit des exigences strictes en matière de consultation des résidents, des utilisateurs et des parties prenantes au cours du processus de planification.
- La législation relative aux questions liées aux personnes handicapées impose une large consultation des organisations faïtières de personnes handicapées.

La ville de Reykjavik s'efforce de mener des consultations conformément à la loi et a établi un itinéraire de consultation à tous les niveaux.

d'activité, selon le cas, et en coopération avec les parties prenantes concernées.

La politique présentée ici suppose que la ville de Reykjavik respectera toutes les dispositions légales et réglementaires en matière de consultation et s'efforcera de structurer encore davantage cet arrangement et de l'adapter au contexte, afin de soutenir des pratiques de travail démocratiques dans les limites de la loi et dépassant les exigences légales.

Les principaux moyens de communication des habitants avec la ville

La ville de Reykjavik a développé diverses manières d'engager un dialogue et une consultation avec les résidents et d'autres parties prenantes sur des questions fondamentales. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des méthodes disponibles.

*

Les informations sur les nominations aux comités et aux conseils sont basées sur les accords en vigueur en 2021.

Méthodes générales ouvertes à tous :

Le portail de suggestions de la ville de Reykjavik se trouve sur le site Web de la ville de Reykjavik. Les résidents peuvent envoyer des suggestions sur n'importe quel sujet, qu'il s'agisse par exemple de quelque chose qui doit être réparé dans leur rue, de quelque chose qui pourrait être mieux fait dans les services municipaux, ou de tout autre problème sur lequel les résidents souhaitent attirer l'attention. Le portail de suggestions est toujours ouvert.

Better Reykjavik est le site de consultation de la ville de Reykjavik. Le site est utilisé pour recueillir des idées, des commentaires, des opinions et la position des résidents sur les différents projets mis en œuvre à un moment donné, notamment en ce qui concerne l'élaboration des politiques.



Mon District (I.Hverfið mitt) est un projet de consultation entre les habitants et l'administration de la ville de Reykjavik. Il s'agit d'un projet dans lequel les résidents ont la possibilité d'influencer leur environnement immédiat en envoyant des idées de projets nouveaux et plus petits dans tous les quartiers de la ville, pour lesquels les résidents votent ensuite par voie électronique. Les idées sont collectées tous les deux ans puis soumises au vote.

Le plan de quartier est un nouveau dispositif de planification basé sur le plan municipal de Reykjavik 2010-2030. Il vise à garantir un avenir positif à la ville en encourageant un développement urbain moderne tout en rendant les quartiers de la ville plus durables et plus soucieux de l'environnement.

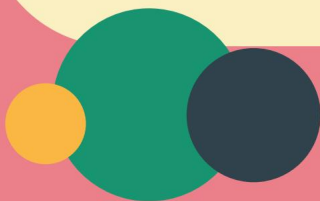
Les conseils de résidents fonctionnent dans tous les quartiers de la ville. Leur objectif est de renforcer le lien et de raccourcir les lignes de communication entre les résidents et l'administration municipale, en donnant davantage d'informations aux résidents, en renforçant leurs possibilités de soumettre leurs idées et en attirant l'attention sur les défis au sein des quartiers. Il y a six représentants dans chaque conseil de résidents. Le conseil municipal élit trois représentants, un est nommé par les associations de résidents du district, un est nommé par les associations de parents de la région et un est choisi au hasard parmi les résidents du district. Les conseils de résidents se réunissent une fois par mois durant l'hiver et les réunions sont ouvertes à tous.

Les communications avec les conseillers municipaux peuvent se faire de différentes manières. Les adresses e-mail et les coordonnées sont disponibles sur le site Web de la ville de Reykjavik.

La présence en ligne de la ville de Reykjavik joue un rôle important dans la participation, la consultation et le partage d'informations. Le site Web www.reykjavik.is est continuellement mis à jour et les citoyens peuvent utiliser cette plateforme pour entrer en contact avec le personnel de la ville, partager des idées et des plaintes et découvrir les moyens de participer. Il existe également des diffusions en direct et des vidéos enregistrées des réunions du conseil municipal et d'autres événements. En outre, les médias sociaux de la ville de Reykjavik offrent un large éventail de points de vue sur la vie urbaine et des opportunités d'interaction.

Les centres de services de la ville de Reykjavik fournissent des services sociaux aux individus et aux familles, des services spécialisés aux enfants d'âge préscolaire et à l'école obligatoire, des conseils en matière de garderie pour les parents, des conseils en matière de loisirs et des mesures préventives ainsi que la fourniture d'informations générales sur les opérations de la ville de Reykjavik.

Le centre de service fournit un service par téléphone au 411-1111, par chat en ligne sur le site Web de la ville de Reykjavik www.reykjavik.is, par courrier électronique à upplysingar@reykjavik.is et au bureau de service à Borgartun 12-14, 105 Reykjavik.



Canaux spécifiques où la consultation a lieu avec les parties prenantes sur des questions données :

Commission d'accessibilité et de concertation des personnes handicapées. Sa fonction est de fournir au Conseil municipal et Comités et conseils d'administration de la ville de Reykjavik avec des conseils sur questions et intérêts des personnes handicapées. La ville de Reykjavik La commission d'accessibilité et de concertation des personnes handicapées est composée de neuf représentants. Le conseil municipal élit trois représentants, l'OBI - l'Alliance islandaise des personnes handicapées nomme trois représentants, l'Association nationale islandaise des personnes handicapées mentales nomme deux représentants et le centre d'assistance personnelle et axé sur les utilisateurs NPA nomme un représentant.

Conseil interculturel de Reykjavik. Sa fonction est de fournir au conseil municipal et aux comités et conseils d'administration de la ville de Reykjavik des conseils sur les questions et les intérêts de les résidents d'origine étrangère et qui ont une langue maternelle autre que l'islandais. Le Conseil interculturel comprend cinq représentants. Le conseil municipal nomme deux représentants et élit le président du conseil. L'Association des femmes d'origine étrangère WOMEN, l'Association pour le bilinguisme et l'Association des employés de la ville de Reykjavik nomment chacune un représentant.

Le Conseil de la Culture, du Sport et des Loisirs de la Ville de Reykjavik. La Fédération des artistes islandais et l'Union sportive de Reykjavik disposent d'observateurs au Conseil de la culture, du sport et des loisirs avec droit de parole et de proposition.



Comité de prévention de la violence. Le Comité de protection contre la violence de la ville de Reykjavik opère au nom du conseil municipal et conseille les comités sur les actions et la réponse à la violence dans la communauté. Le comité fournit des informations et est responsable de la coopération entre la ville de Reykjavik et les associations de parties prenantes, élabore des politiques et fait des propositions au conseil municipal concernant son champ d'activité. Le conseil municipal élit trois représentants, le commissaire de police de la région du Grand Reykjavik nomme un représentant, l'association contre la violence sexiste (Stígamót) nomme un représentant, le refuge pour femmes nomme un représentant et la direction de la santé nomme un représentant.

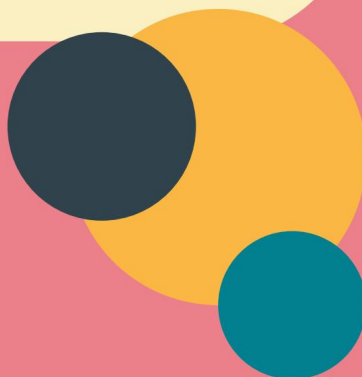
Conseil de l'éducation et de la jeunesse. Les représentants des élèves, des parents, des enseignants, des employés de l'école, de la direction de l'école et des gestionnaires des centres de loisirs sont des observateurs aux réunions du Conseil scolaire et de loisirs avec droit de parole et de proposition.

Commissions scolaires. Il est stipulé dans la Loi sur l'école obligatoire que chaque école doit gérer un conseil scolaire. Le rôle de la commission scolaire est d'être un forum de concertation entre le directeur et la communauté scolaire sur les questions relatives aux activités scolaires et récréatives de l'école en question. Les enseignants et autres employés de l'école ainsi que les représentants des élèves, des parents et de la communauté locale sont membres du conseil scolaire. Le directeur gère le travail de la commission scolaire.

Conseil de la jeunesse, Conseil de la jeunesse de Reykjavik et associations d'élèves des écoles obligatoires. Dans la loi sur la jeunesse, il est question de la possibilité pour les municipalités de mettre en place des comités de jeunesse chargés de les consulter lors de la prise de décision par la municipalité. Six conseils de jeunesse fonctionnent dans la ville de Reykjavik. Ils sont ouverts à tous les jeunes intéressés âgés de 13 à 16 ans qui souhaitent participer.

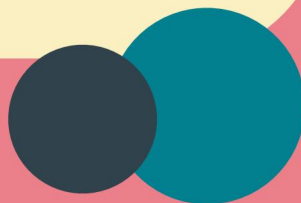
Les conseils de la jeunesse disposent d'un forum de consultation et de coopération : le Conseil de la jeunesse de Reykjavik. Deux à quatre représentants de chaque Conseil de la Jeunesse siègent au Conseil de la Jeunesse de Reykjavik. Le Conseil de la jeunesse de Reykjavik nomme des observateurs qui assistent à toutes les réunions du Conseil scolaire et récréatif. Les conseils de jeunesse ont pour rôle de conseiller les conseils municipaux sur les questions relatives aux jeunes de la commune et de donner aux jeunes la possibilité de se faire entendre et de contribuer aux travaux sur les problématiques des jeunes.

Le Conseil de la jeunesse de Reykjavik se réunit une fois par an avec le conseil municipal de Reykjavik. Les élèves de l'école obligatoire choisissent leurs représentants au sein des associations d'élèves qui choisissent ensuite leur représentant au sein de la commission scolaire.



Conseil des affaires âgées. Le Conseil des Affaires des Personnes âgées fonctionne au nom du Conseil municipal et conformément à la loi sur les services sociaux des municipalités, qui traite des services aux personnes âgées ainsi que de la mise en œuvre et du développement des questions liées au vieillissement. La fonction du Conseil est de fournir au conseil municipal et aux comités et conseils d'administration de la ville de Reykjavik des conseils sur les questions et les intérêts des résidents âgés de 67 ans ou plus. Le Conseil des affaires des personnes âgées comprend neuf représentants. Le conseil municipal élit trois représentants au Conseil des affaires des personnes âgées, l'Association des personnes âgées nomme quatre représentants, l'Association des personnes âgées de Grafarvogur nomme un représentant, ainsi que les soins primaires de la région de la capitale.

En outre, les observateurs des parties prenantes siègent dans divers conseils et comités de la ville de Reykjavik et, dans certains cas, dans des groupes d'experts sur des questions données et des groupes de travail chargés de l'élaboration des politiques au sein de la ville.





Responsabilité et politique Mise en œuvre

Le Conseil des droits de l'homme, de l'innovation et de la démocratie est responsable de la politique démocratique de la ville de Reykjavik. Le Bureau des droits de l'homme et de la démocratie de Reykjavik travaille conformément aux objectifs déclarés dans la politique et joue un rôle consultatif. Le Bureau supervise le plan d'action politique et le met en œuvre en coopération avec les services et bureaux de la Ville. Un conseiller en démocratie travaillant à l'Office assure les tâches quotidiennes liées à la Politique, assure la formation et conseille les élus et l'administration.